

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 12/2020

le 2 novembre 2020

Budget 2021 du Fonds culturel Riviera (FCR).

10.03-2010-PAD-rc-Preavis-12-Budget-2021-FCR.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption le budget 2021 du Fonds culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera. Rappelons que le budget et les comptes du Fonds sont adoptés par les conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5^e des communes partenaires (8 sur 10).

2. Cadre général

Créé sous la forme d'une entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la Loi sur les communes, le Fonds culturel Riviera (FCR) est entré en vigueur le 19 juillet 2003 suite à l'approbation par le Conseil d'Etat de la convention préalablement adoptée par les dix conseils communaux de la Riviera. Il a pour but de soutenir les institutions culturelles de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera.

Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget du Fonds culturel Riviera sont soumis au contrôle de l'Etat.

Il est géré par un conseil administratif, formé d'un délégué pour chacune des dix Municipalités.

3. Fonctionnement et évolution du Fonds depuis 2003

Conformément à l'art. 18 de la convention, le Fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes dans une fourchette fixée de Fr. 45.- à Fr. 50.- par habitant.

Durant la 1^{ère} législature de fonctionnement du fonds, soit 2003-2006, 11 institutions étaient bénéficiaires du Fonds, ainsi que l'Agenda régional et le montant des contributions était fixé à Fr. 48.-/habitant. De 2007 jusqu'à 2017, le montant de la contribution des communes a été maintenu à Fr. 48.- permettant ainsi l'intégration de nouvelles institutions et l'octroi de soutiens ponctuels / aides à la création. En 2018 et 2019, le Conseil administratif a fixé le montant de la contribution des communes



à Fr. 46.50 / habitant, souhaitant se recentrer sur la mission première du fonds, soit le soutien aux institutions bénéficiaires et aux frais d'édition de l'Agenda Riviera. Quant au budget 2020, il a été établi en tenant compte de la baisse de la population 2018 et des charges strictement nécessaires (institutions bénéficiaires, agenda régional, forfait SAI et frais de contrôle des comptes), la contribution des communes équivalant à Fr. 47.10 / habitant.

Conformément à l'art. 5 de la convention, il appartient au Conseil administratif du Fonds de procéder à l'attribution des subventions annuelles aux institutions bénéficiaires, dans le cadre du budget global adopté par les conseils communaux. En décembre 2020, le Conseil administratif procédera donc à la répartition des subventions pour 2021.

Outre l'agenda régional, les 19 institutions bénéficiaires en 2020 sont rappelées ci-dessous :

Association Concours Clara Haskil, Association La Lanterne Magique Vevey-Montreux, Association Live in Vevey, Association des Musées de la Riviera vaudoise (AMRV), Association Nouvel Espace Dancers (NED), Association Nox Orae, Association Oriental Vevey - Théâtre de l'Oriental, Association Semaine internationale de piano, Association du Théâtre de Poche de la Grenette, Association du Théâtre Les Trois-Quarts, Association Tous Artistes Confondus - Rocking Chair (RKC), Fondation des Arts & Spectacles - Le Reflet - Théâtre de Vevey, Fondation Festival du rire de Montreux - Montreux Comedy Festival, Montreux Jazz Artists Foundation, Fondation Montreux Choral Festival, Fondation pour l'art dramatique - Théâtre Montreux-Riviera (TMR), Fondation de la Saison culturelle de Montreux, Fondation du Septembre Musical Montreux-Vevey, Fondation Vevey ville d'images - Festival Images.

4. Budget 2021

Le budget 2021 a été établi sur une « base 0 » qui correspond aux seules charges nécessaires, soit au maintien des subsides aux institutions bénéficiaires du FCR, à l'intégration d'une nouvelle institution (Association Vevey International Funny Film Festival) qui, conformément à la convention du FCR, a été acceptée par les dix Municipalités de la Riviera, ainsi qu'aux charges d'administration et de gestion du Fonds (forfait SAI / contrôle des comptes par une fiduciaire agréée). Au vu de la baisse de la population résidente entre fin 2017 et fin 2018, le Conseil administratif a décidé d'établir le budget sur une base de population sans majoration projetée ; en l'occurrence, sur les chiffres au 31.12.2019. Ledit budget est donc au plus près de la réalité en l'état des connaissances du FCR.

Ainsi, le montant global des charges s'élève à Fr. 3'807'600.-, dont Fr. 3'757'000.- pour les 19 institutions bénéficiaires du FCR et l'Agenda Riviera, Fr. 15'000.- pour l'AVIFFF.

S'agissant des recettes, elles sont composées de la contribution de la Commission intercommunale de la taxe de séjour de Fr. 12'000.- pour l'Agenda régional, d'une provision faite sur l'exercice 2020 pour l'intégration de l'AVIFFF, ainsi que de la contribution des communes, dont le montant a été déterminé sur la base des charges (Fr. 3'807'600.-) moins la participation de la Commission intercommunale de la taxe de séjour (Fr. 12'000.-) et la provision (Fr. 15'000.-). La contribution des communes s'élève par conséquent à Fr. 3'780'600.-, équivalant à Fr. 47.- / habitant.

Ainsi, le solde prévisible au 31 décembre 2021 est de Fr. 0.-.

Le budget présenté est conforme au but de la convention du Fonds, visant prioritairement le soutien des institutions bénéficiaires du Fonds. Comme mentionné dans le cadre du budget 2018 du FCR, les communes sont invitées à soutenir les institutions culturelles locales avec le Fr. 1.- / habitant qui résulte de la différence entre le budget 2021 à Fr. 47.- par habitant et les Fr. 48.- / habitant fixés jusqu'en 2017.



FONDS CULTUREL RIVIERA

BUDGET 2021

CHARGES

Subventions aux institutions bénéficiaires du FCR	3'757'000
Intégration de l'AVIFFF	15'000
Prestations d'administration et de gestion (SAI)	35'000
Contrôle des comptes (Fiduciaire SCF révision SA)	600

TOTAL DES CHARGES

3'807'600

REVENUS

Contribution Commission intercom. de la Taxe de séjour à l'Agenda régional	12'000
Provision sur exercice 2020 pour intégration de l'AVIFFF	15'000

Contribution des communes	Population au 31.12.2019	Population en %	Montant à porter au budget 2021
Blonay	6'151	7.7%	289'292
Chardonne	3'032	3.8%	142'600
Corseaux	2'287	2.8%	107'562
Corsier	3'363	4.2%	158'168
Jongny	1'544	1.9%	72'617
Montreux	26'065	32.4%	1'225'883
St-Légier-La Chiésaz	5'243	6.5%	246'587
La Tour-de-Peilz	11'906	14.8%	559'960
Vevey	19'871	24.7%	934'568
Veytaux	922	1.1%	43'363
Total contribution des communes (~ Fr. 47.00/hab.)	80'384	100.0%	3'780'600

TOTAL DES REVENUS

3'807'600

SOLDE PREVISIBLE AU 31.12.2021

0

Vevey - septembre 2020 / SAI-LMS